Image not found or type unknown

Chemin carrossable en indivision

Par **Anthony69**, le **03/02/2016** à **13:12**

Bonjour,

j'ai acheté un terrain viabilisé avec un permis de construire qui a été transféré à mon nom lors de la vente.
Ce terrain résulte d'une division,un chemin d'accès dessert mon futur voisin et mon terrain.
Ce chemin est nous appartient à 50% chacun acte notarial.

Le chemin est en terre, avec le passage des camions pour ma construction, il devient est boueux (pluie, normal vue la saison).
Mon voisin me dit que le chemin doit être carrossable.
En gros je dois payer le chemin.
Pas de problème, je veux bien le rendre carrossable mais il m'appartient à 50% et à lui 50%.

Juridiquement, les travaux sont uniquement à ma charge parce que je fais construire ou à 50/50 ?

Merci d'avance pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés